Mobiliser les acteurs de l’emploi et du travail pour réussir la planification écologique

15 MAI 2024 À 14H

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 14/05/2024

Saisine liée :
MOBILISER LES ACTEURS DE L’EMPLOI ET DU TRAVAIL POUR RÉUSSIR LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
COMMISSION TRAVAIL ET EMPLOI

Formations de travail liées : COMMISSION ENVIRONNEMENT

Séance plénière

Face à l’urgence climatique et à l’effondrement de la biodiversité, la France a inscrit dans la loi des objectifs ambitieux dans des délais contraints : le pays doit diviser par deux ses émissions de gaz à effet de serre d’ici à 2030 par rapport à 1990, soit une baisse annuelle des émissions de 5% sur les prochaines années.

Cette transition ne peut se faire si elle n’est pas planifiée et doit mobiliser tous les secteurs et activités.

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE), **présentera ses préconisations en séance plénière le mercredi 15 mai 2024 à partir de 14h**.

Ajouter la séance plénière à mon agenda

La planification écologique : un impératif au service de la transition écologique

Saisi par le Gouvernement, le CESE souhaite alerter sur le rôle central de l’emploi et du travail dans la réussite de la transition écologique et propose une méthode pour associer urgence d'agir et concertation avec les acteurs économiques et sociaux.

? **La planification écologique mise en place par les pouvoirs publics est un outil au service de cette transition écologique. Elle sous-tend un renouvellement profond des enjeux d’emploi et de travail.**

Si la planification écologique constitue une opportunité de redonner du sens au travail en œuvrant pour une cause collective, partagée et vitale, la réciproque est aussi vraie : mobiliser les acteurs, leurs compétences et leur créativité est une condition de succès de la mise en œuvre de la planification écologique.

Cette réflexion est menée conjointement par la commission Environnement et la commission Travail et emploi et vise à prendre la mesure de ce qui est concrètement possible pour réussir la transition écologique.

Assurer une cohérence globale de la planification écologique

Dans de précédents travaux le CESE aborde déjà les enjeux relatifs à la planification écologique, notamment avec les avis «?Les métiers en tension?», «?L'acceptabilité des infrastructures de la transition écologique?», «?L'emploi dans la transition écologique?», ou encore «?Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété?».

Avec une approche globale des enjeux liés aux emplois, qui inclue les conditions de travail mais aussi l'attractivité des métiers, le CESE souhaite contribuer à renforcer cette démarche dans l'agenda des pouvoirs publics. Il apparaît nécessaire de sortir d'une approche uniquement sectorielle pour assurer une cohérence et apporter un regard transversal complémentaire.

Découvrez les préconisations du CESE en séance plénière

Suivez en direct la présentation par les rapporteurs de l'avis, au nom de la commission Environnement et de la commission Travail et emploi, le 15 mai 2024 à partir de 14h, directement sur cette page.

Ajouter la séance plénière à mon agenda

M. Geoffroy de VITRY, Haut-commissaire à l'enseignement et à la formation professionnelle, prendra la parole lors de la séance plénière.

Une table ronde se tiendra ensuite avec :

> *M. Emmanuel SCHNEIDER, chargé de la mobilisation des filières économiques au sein du Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) ;*
>
> *M. Yannick SAUVÉE, rapporteur d'avis et membre du Bureau du CESER Bretagne ;*
>
> *M. Antoine DURAND, responsable Transition écologique et Emplois chez Réseau action climat.*

Les rapporteurs

?Claire Tutenuit (Groupe Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale) est déléguée générale de l'association française des Entreprises pour l'Environnement (EpE). Elle est membre de la commission Économie et finances et de la commission Environnement.

?Pascal Mayol (Groupe Environnement et nature) est expert associé au Conseil scientifique de la Fondation pour la Nature et l'Homme. Il est membre de la commission Travail et emploi et de la Délégation aux Outre-mer.

© - copyright CESE - Novembre 2026